République Française Département des Vosges **LÉPANGES-SUR-VOLOGNE**

Nombre de membres Séance du mercredi 08 mars 2023 à 20 heures 30

en exercice: 13 L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement

convoquée le 01 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Virginie

Quorum: 7 GREMILLET.

VILLEMIN, Monique AMET, Magalie CHASSAING, Audrey HERRMANN,

<u>Votants</u>:13 Reynald HONORÉ, Dominique PREVOT, Aurélie RINGER

Représentés: Wilfried AGATY par Philippe PARADIS, Jessica EMERAUX par Monique AMET, Anne-Marie FREUDENBERGER par

Reynald HONORÉ, Hervé LAHAYE par Gérard VILLEMIN

Absents:

Secrétaire de séance: Gérard VILLEMIN

Les procès-verbaux des séances du 06 février et du 22 février 2023 sont approuvés par la majorité. Mmes CHASSAING Magalie, FREUDENBERGER Anne-Marie, HERRMANN Audrey et RINGER Aurélie ainsi que Mrs HONORÉ Reynald et PRÉVOT Dominique s'y oppose car l'échange entre Mrs HONORÉ Reynald et PARADIS Philippe lors de la séance du 6 février n'y figure et la réponse apportée par Madame le Maire lors de la séance du 22 février ne leur convient pas.

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

 Ouverture anticipée de crédits en investissement - Budget Eau Les membres présents approuvent à l'unanimité.

M. HONORÉ Reynald demande à ajouter un autre point à l'ordre du jour concernant le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges. Madame le Maire souhaite que la demande lui soit présentée en amont de la prochaine réunion de conseil. Ce point ne sera pas ajouté ce jour.

Ordre du jour de la séance :

- Indemnité des agents recenseurs
- ONF Programme d'actions 2023
- Adhésion annuelle au SMIC 88
- Approbation du retrait de poste aux écoles pour la rentrée 2023-2024
- Acquisition de parcelle DIEUDONNÉ Raymonde
- Ouverture anticipée de crédits en investissement Budget Eau

DE 2023 021 : INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS - CAMPAGNE 2023

Madame le Maire annonce que le recensement 2023 s'est bien déroulé et que une infime partie de la population n'a pas répondu (environ 10 foyers). Elle salue le travail important réalisé par les deux agents recenseurs recrutés, à savoir :

- M. ULRICH Michel (qui a aussi rempli les fonctions de coordonnateur communal)
- Mme RIVAT Ghislaine

Dans le cadre de la réalisation de l'enquête de recensement de la population qui a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023, orchestrée par l'INSEE, la commune recevra, pour préparer et réaliser cette enquête, une dotation s'élevant à 1 692 euros.

La dotation ayant baissé depuis la campagne de recensement de 2017, Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de verser une indemnité de 1 000 euros net par agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le versement de cette indemnité pour un montant de 1 000 euros net par agent recenseur, soit 1 244.25 euros brut.

Pour: 9 Contre: 0

Abstention: 4 (CHASSAING Magalie, FREUDENBERGER Anne-Marie, HERRMANN Audrey,

HONORÉ Reynald)

DE 2023 022: ONF - PROGRAMME D'ACTIONS 2023

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la programmation des travaux de l'Office National des Forêts pour l'année 2023 à savoir :

Travaux d'accueil au public :

220 € HT

- Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques, \dots

(Localisation : Parcelle 29 - Mise en peinture table et bancs)

- Opération de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels

(Localisation : Parcelle 29)

Travaux d'infrastructures :

4 480 € HT

- Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau

(Saignées et acqueducs - 3 passages minimum)

- Travaux divers d'entretien des infrastructures

(Réouverture des saignées à la pelle à pneus, création de cunettes et d'une rigole métallique et remplacement de deux autres)

Travaux de maintenance - Parcellaire

720 € HT

- Entretien du parcellaire : mise en peinture (Localisation : 13u, 14a, 14r, 16u)

(Localisation : 15u, 14a, 141, 16

Travaux sylvicoles:

1 810 € HT

- Élagage de peuplements résineux

(Localisation : 32u - Elagage de 0 à 6 mètres)

- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée

(Localisation: 21u)

Soit un montant total de :

7 230 € HT

Le Conseil municipal accepte le programme d'actions 2023 comme précisé ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

DE 2023 023 : ADHÉSION ANNUELLE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES 2023

Madame le Maire soumet le montant de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) des Vosges aux membres du Conseil municipal. Ce montant s'élève à 475 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal inscrit cette dépense au budget principal à l'article 6281.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

DE 2023 024 : RETRAIT DE POSTE POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Suite au courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges, le Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Lépanges-Prey-Deycimont (SRPI) est soumis à un retrait de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce sur le retrait d'un poste à l'école élémentaire de Lépanges sur Vologne par 13 voix contre.

Pour: 0, Contre: 13, Abstention: 0

DE 2023 025 : FERMETURE DE CLASSE POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Le SRPI, au sens de l'Éductaion Nationale, se compose de deux écoles : suite à la fusion des directions, école de Lépanges sur Vologne qui regroupe maternelle et élémentaire et école de Deycimont.

Depuis 2003, la commune de Lépanges sur Vologne a lourdement investi dans les bâtiments scolaires pour offrir de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage aux élèves.

Madame le Maire tient à signaler que suite à la construction de l'école élémentaire, la commune détient deux emprunts d'un montant annuel de 41 283.39 euros et se terminant seulement en 2032 et 2037. De plus, en 2022, l'école maternelle a subi une réfection de sa toiture et son toit plat sera remplacé en 2023.

M. HONORÉ Reynald propose de fermer une classe maternelle et de transférer la seconde classe à l'école élémentaire. Il suffirait de déplacer 2 toilettes adaptés aux enfants de 3 à 5 ans. Madame le Maire informe l'assemblée que ce déménagement engendrerait des coûts d'adaptation plus important pour accueillir une trentaine d'enfants de 3 à 5 ans en toute sécurité.

M. PRÉVOT Dominique dénonce que le bâtiment de l'école maternelle est trop énergivore. Madame le Maire demande des précisions mais sans réponse.

Cependant, elle rappelle que le contrat d'énergie signé en 2019 a été mis en concurrence. Le fournisseur Total Direct Energie était le plus avantageux pour le SRPI. Depuis sa signature, le SRPI n'a pas subi de hausse du prix de l'énergie, même pas en 2022 comme cela aurait pu être le cas avec la crise énergétique. De 2019 à 2022, la consommation annuelle d'énergie est stable (30 000 à 32 000 euros) au niveau du budget du SRPI.

Madame le Maire ajoute que la commune ne facture aucun frais au SRPI concernant les temps d'intervention quotidien consacrés à l'entretien des bâtiments par l'employé communal de Lépanges sur Vologne.

Suite au signalement de l'inspection académique, Madame le Maire précise que l'institutrice de la classe de Deycimont est complètement isolée.

M. HONORÉ Reynald informe qu'elle est accompagnée d'une AVS qui soutient un élève et l'institutrice de la classe de maternelle sera seule, elle-aussi, dans les locauxde l'école maternelle. M. VILLEMIN Gérard rappelle que l'institutrice de l'école maternelle est accompagnée durant toute l'année par une ATSEM. Le rôle de l'AVS n'est que provisoire et temporaire.

Suite au courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges, le Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Lépanges-Prey-Deycimont est soumis à la fermeture d'une classe. Il est demandé aux conseillers municipaux de se

positionner pour ou contre la fermeture d'une classe dans les écoles (maternelle et élémentaire) localisées sur le territoire communal de Lépanges sur Vologne et dont les bâtiments sont la propriété de la commune.

M. HONORÉ Reynald demande de procéder au vote à bulletin secret

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le tiers des membres présents, après 6 approbations, est atteint. Le vote aura donc lieu à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce sur la fermeture d'une classe aux écoles maternelle et élémentaire de Lépanges sur Vologne par 7 voix contre cette fermeture, 2 voix pour et 4 abstentions.

Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 4

DE 2023 026 : ACQUISITION DE PARCELLES - DIEUDONNÉ RAYMONDE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2022-043 DU 30 MAI 2022

Madame le Maire rappelle la délibération 2022-043 prise lors de la séance du 30 mai 2022 qui mentionnait l'achat de la parcelle AK 90 de 2 590 m² dont 1 000 m² seront conservés par la propriétaire pour 15 900 euros hors frais de notaire.

Après le découpage du géomètre, il est nécessaire de reprendre cette décision afin d'éviter la rédaction de deux actes de vente.

La commune se porte acquéreur des parcelles suivantes pour un total de 17 ares et 72 centiares réparties ainsi :

- AK 345 pour 17 ares et 22 centiares
- AK 348 pour 35 centiares
- AK 347 pour 15 centiares

Le montant de cette acquisition s'élèverait à 10 €/m² soit 17 720 euros.

De son côté, Madame DIEUDONNÉ Raymonde achète la parcelle AK 350 pour 1 are et 88 centiares.

Le montant de cet achat s'élèverait à 10 €/m² soit 1 880 euros.

Il est possible de procéder à un échange avec soulte comme suit :

Madame DIEUDONNÉ Raymonde céderait à titre d'échange les parcelles ci-dessus d'une surface de 17 ares et 72 centiares pour une valeur de 17 720 euros.

En contrepartie, la commune cèderait à Madame DIEUDONNÉ Raymonde la parcelle AK 350 d'une valeur de 1 880 euros et verserait à Madame DIEUDONNÉ Raymonde une soulte de 15 840 euros pour compenser la différence de valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE la proposition du notaire et AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

DE 2023 027 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDIT EN INVESTISSEMENT - BUDGET EAU

Madame le Maire rappelle que les crédits inscrits en investissement en 2022 ne sont pas reconduits automatiquement l'année suivante.

Afin de payer certaines factures reçues en investissement, Madame le Maire demande à ouvrir des crédits en investissement. Ces montants seront intégrés aux budgets prévisionnels 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise d'ouvrir par anticipation les crédits de la manière suivante :

Budget Eau

231-15 - Immobilisations corporelles en cours

5 500.00 €

Cette décision annule l'ouverture de crédit prévue à l'article 203-15 validée lors de la séance du 06 février 2023 par la délibération 2023-004.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Affaires diverses

1. Prochain conseil municipal

Mercredi 29 mars 2023 à 20h30 à la mairie

2. Prochain réunion de la commission communication

Jeudi 16 mars 2023 à 20h à la mairie

3. Aménagement sécurisé de la RD44

M. HONORÉ Reynald déplore le vieillissement du passage piéton de la RD44 au niveau des feux tricolores.

M. RINGER Aurélie informe que la barrière de sécurité accidentée lors du déneigement par un agent du Conseil Départemental est en cours de réparation.

4. Intervention du SDEV

Après une visite en mairie, M. HONORÉ Reynald a contacté le SDEV pour demander la programmation des horloges de l'éclairage public. Il lui a été répondu : "L'intervention aura lieu la semaine prochaine". Cette réponse a déjà été donnée à plusieurs reprises à Madame le Maire et ses adjoints. Une réunion est programmée avec le SDEV en mairie sous huitaine pour faire le point.

5. Secrétariat de mairie

M. HONORÉ Reynald et Mme RINGER Aurélie rapportent que la mairie est toujours fermée et que les agents ne répondent pas au téléphone.

Madame le Maire précise que les agents ont le droit à des jours de formation et à des congés.

Pour rappel, la mairie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et le lundi de 15h à 17h.

6. Nettoyage solidaire du cimetière

La prochaine session aura lieu du lundi 22 au vendredi 26 mai de 8h à 12h. Tout volontaire sera le bienvenu.

7. Bouches à clés et tampons d'assainissement

Après avoir fait le tour des ouvrages sur la RD44, un devis est en cours pour la réparation des bouches à clés au frais de la commune et des tampons d'assainissement à la charge de la CCB2V. Cela représente une vingtaine d'ouvrage.

8. Affouages 2022-2023

M. VILLEMIN Gérard informe que 22 lots d'affouages ont été attribués. Certains affouagistes ont déjà terminé. Les lots comptent environ une quinzaine de stères.

9. Service National Universel (SNU)

M. PRÉVOT Dominique informe que le département des Vosges est pilote pour la mise en place du SMV. Les jeunes entre 15 et 17 ans peuvent s'inscrire aux prochaines sessions avant le 24 avril 2023. Toutes les informations utiles sur www.snu.gouv.fr

10. Concours photos 2023

Le concours est relancé pour cette année. Les informations seront transmises via le bulletin municipal, le site Internet et l'application d'information Intramuros.

Séance levée à 21h50

Gérard VILLEMIN,

Virginie GREMILLET,

Le Maire